



PRÉSENTATION DE NATURA 2000

BARRE DES DOURBES, CHEVAL BLANC, MONTAGNE DE BOULES

SITE FR 9301530

21/10/2013

Ambroise MAZAL
Chargé de mission Natura 2000
ambroisemazal@gmail.com – 06.24.16.37.25

Syndicat Mixte des Monges -
Mairie - 04140 Barles

Sommaire

- ❑ **Natura 2000, quesaco ?**
- ❑ **Présentation du site FR30 (caractéristiques, habitats et espèces d'intérêt communautaire)**
- ❑ **Les enjeux de gestion**
- ❑ **Les objectifs de gestion et les actions prévues**
- ❑ **Perspectives**

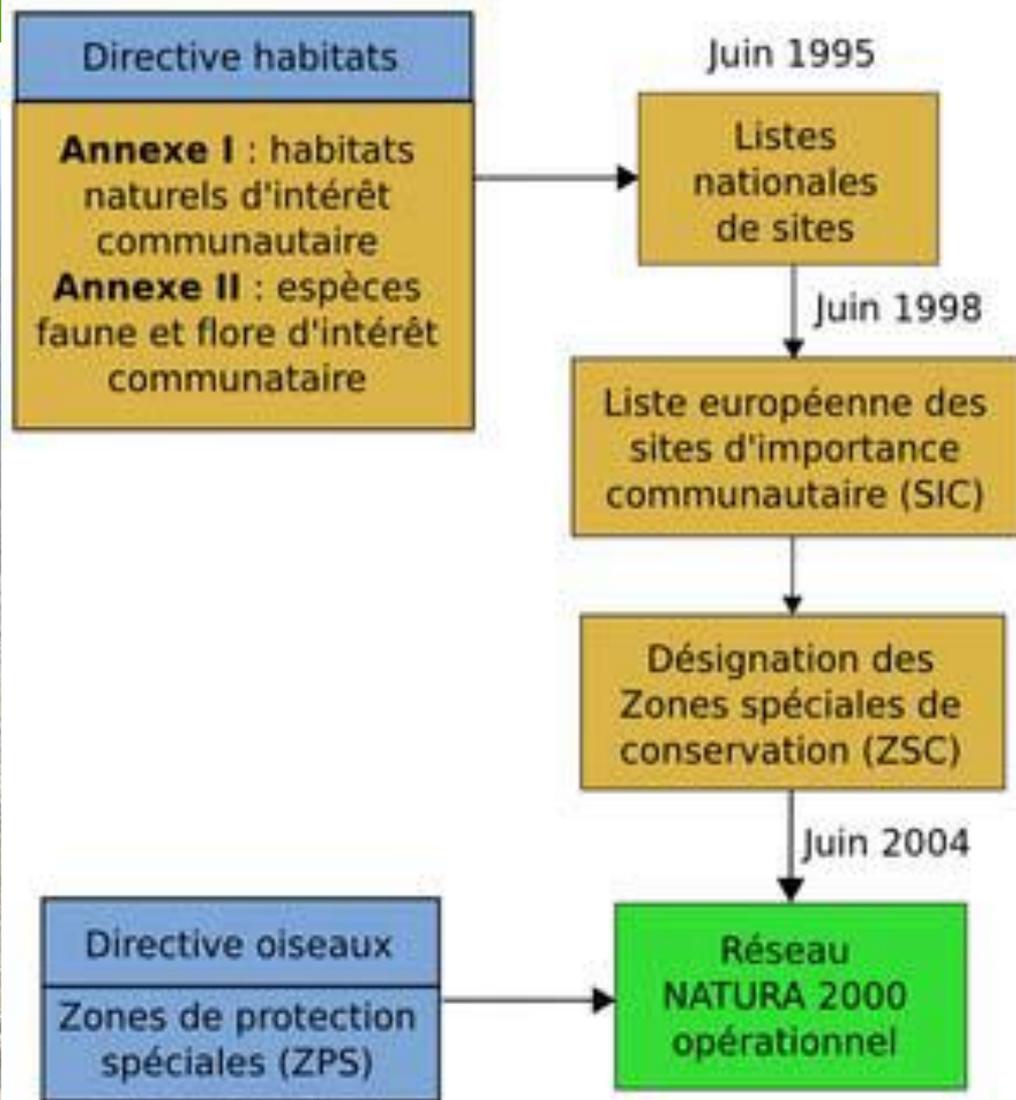


NATURA 2000, QUESACO ?

Historique :

Direction oiseaux (1979)
et **Directive Habitats**
Faune Flore (1992)

Le réseau Natura 2000
devait permettre de réaliser
les objectifs fixés par la
Convention sur la diversité
biologique, adoptée lors du
Sommet de la Terre de Rio
de Janeiro en 1992.



Les objectifs de Natura 2000

Contribuer à conserver
la **biodiversité**

Contribuer au
développement durable
des territoires

Maintenir le **bon état de conservation** des habitats et des espèces

Initier un nouveau **mode de gouvernance** des territoires

Favoriser une prise de **conscience collective** sur les enjeux écologiques

Natura 2000 a choisi de **protéger la biodiversité en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.**

Un site Natura 2000 n'est pas "une mise sous cloche" de la nature.

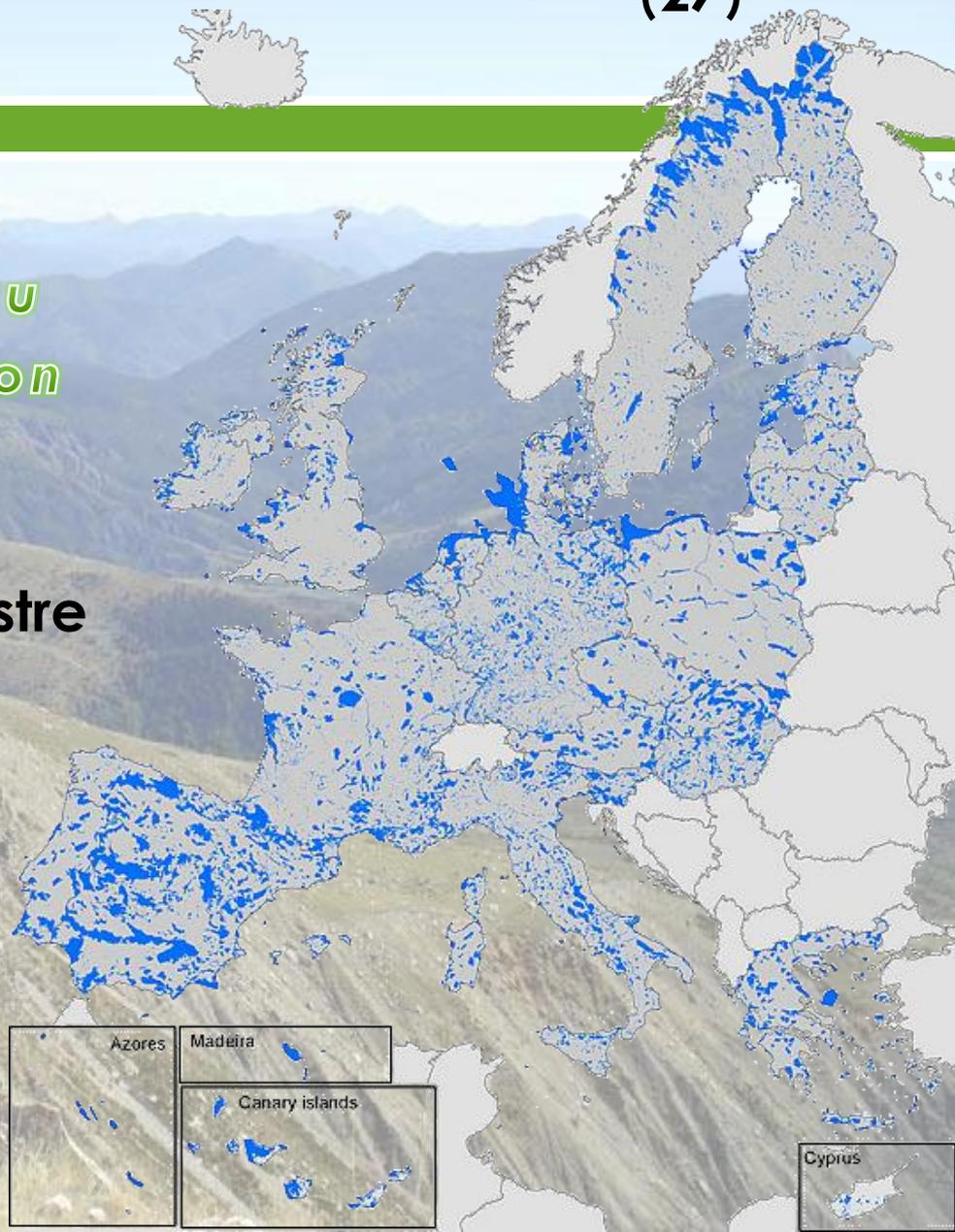


Natura 2000 en Europe (27)



« Le plus grand réseau mondial de préservation de la biodiversité »

- ▶ 17,5 % du territoire terrestre de l'Europe des 27
- ▶ 95 millions d'hectares
- ▶ 5 347 ZPS
- ▶ 22 594 ZSC



Le réseau Natura 2000 dans les AHP

□ 27 sites sélectionnés

NATURA 2000 au 01/01/2013

Avancement du réseau

Directive Habitats

- SIC : Site d'Importance Communautaire
- ZSC : Zone Spéciale de Conservation
- Directive Oiseaux**
- ZPS : Zone de Protection Spéciale

Avancement des DOCOB

Directive Habitats

- DOCOB EN ANIMATION
- DOCOB APPROUVE
- DOCOB EN COURS

Avancement des DOCOB

Directive Oiseaux

- DOCOB EN ANIMATION
- DOCOB APPROUVE
- DOCOB EN COURS

- Site 1519 : DOCOB en animation
- Site 1587 : DOCOB en cours
- Site 2003 : DOCOB en animation

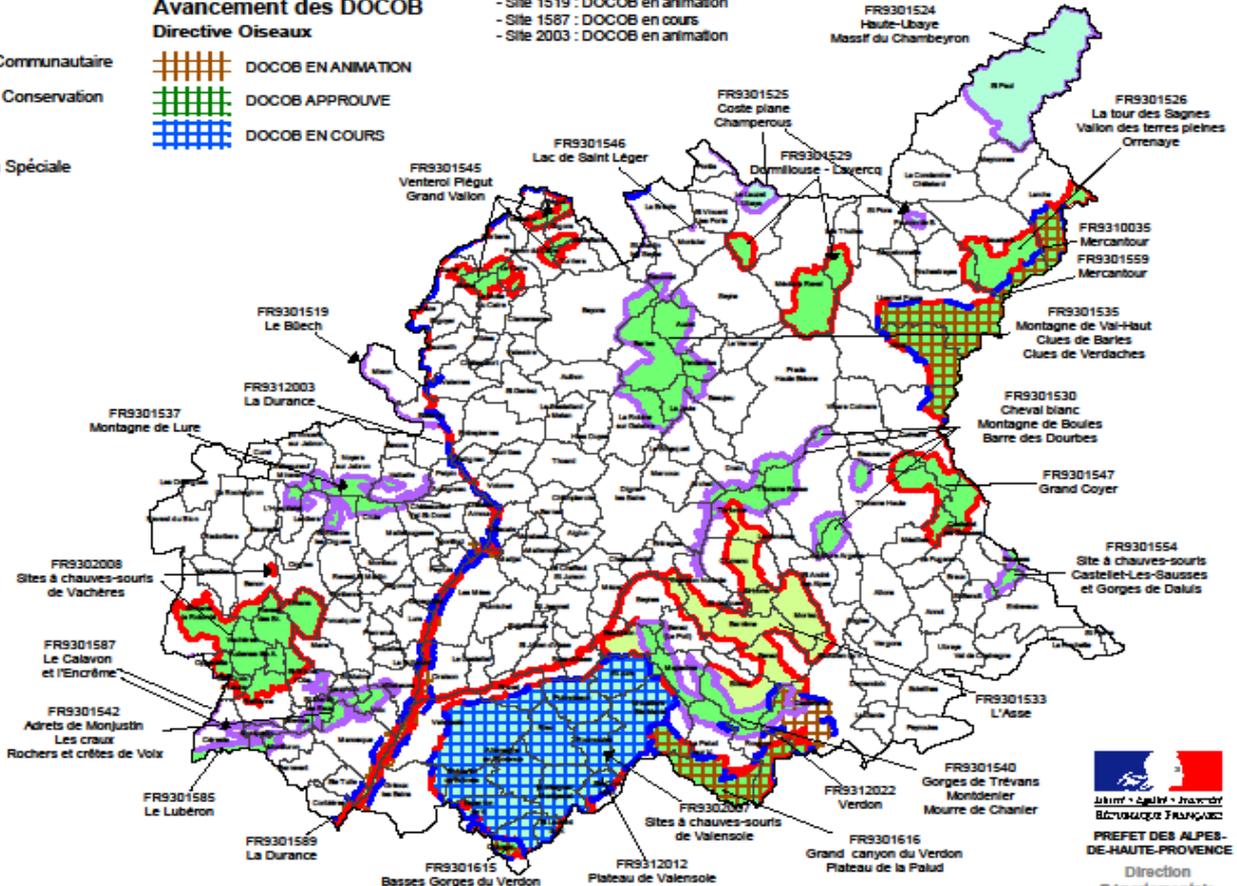
Un Préfet coordonnateur est désigné pour les sites interdépartementaux. Les DOCOB sont réalisés par le département dont le Préfet a été désigné comme coordonnateur.

- Le Préfet des Alpes de Haute-Provence a été désigné pour les sites :
 "La Duranoe" (FR9301688) ;
 "Basses Gorges du Verdon" (FR9301618) ;
 "Grand Canyon du Verdon - Plateau de La Palud" (FR9301618) ;

- Le Préfet des Hautes-Alpes a été désigné pour le site :
 "Le Biech" (FR9301619) ;

- Le Préfet des Alpes Maritimes a été désigné pour le site :
 "Le Mercantour" (FR9301658) ;

- Le Préfet du Var a été désigné pour les sites :
 "Le Calavon et l'Encreme" (FR9301687) ;
 "Le Lubéron" (FR9301686) .



Sources : IGN BD CARTO - DREAL PACA Natura 12/2012
 Réalisation DDT/SDT/CAT/CC - Carte 03/2013

Mise en oeuvre : Documents d'objectif et Comités de pilotage

Élaboration, site par site, de *documents d'objectifs* (DOCOB), qui définissent les objectifs de gestion des habitats et espèces

... en concertation avec les acteurs locaux par la mise en place d'un « *comité de pilotage* », dont la présidence, autrefois assurée par le préfet, est maintenant confiée aux collectivités locales.

Comment s'élabore un Docob ?

3 grandes phases :

- Phase 1 : **état des lieux** : inventaires biologiques et socio-économiques
- Phase 2 : identification des **enjeux de conservation** et des **objectifs de gestion**
- Phase 3 : définition des **mesures de gestion**

Organisation :

- réflexion approfondie lors de groupes de travail thématiques
- validation par le COPIL aux différentes étapes
- approbation finale du DOCOB par le Préfet coordonnateur

Chronologie

Inventaire scientifique (MNHN, ...)

↓
Périmètre

↓
Comité de Pilotage

OPERATEUR : Document d'Objectif (DOCOB)

ANIMATEUR : Mise en œuvre

CONTRACTUALISATION : Contrats Natura 2000, chartes, ...



Outils de réalisation : les contrats

Réalisation des objectifs par la passation volontaire de *contrats* qui permettront aux signataires d'être rémunérés pour les services rendus à la collectivité:

- mesures agro-environnementales : sur les parcelles déclarées à la PAC, dans le cadre d'une exploitation agricole
- contrats Natura 2000 : sur les parcelles forestières ou « ni forestière-ni agricole »
- charte Natura 2000 : sur l'ensemble du site

Dans le respect des réglementations existantes sur le territoire national : **pas de réglementation spécifique « Natura 2000 »**



Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)

- s'inscrivent dans le dispositif français de **développement rural** pour la période 2007-2013.
- cofinancées à 100 % par l'Etat et l'Europe, pour rémunérer les **agriculteurs ou éleveurs** qui s'engagent pour 5 ans à respecter le cahier des charges.
- sur des parcelles situées à l'intérieur d'un site Natura 2000 et déclarées comme exploitées par l'agriculteur à la PAC
- correspond à un cumul d'engagements unitaires,



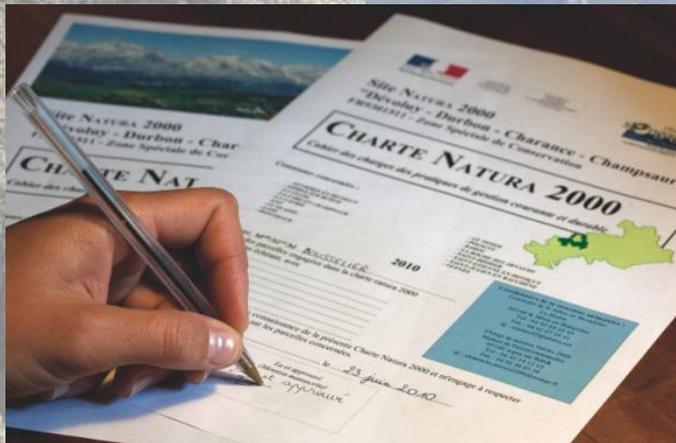
Les contrats Natura 2000

- permet d'assurer la gestion et l'entretien de **milieux naturels non agricoles**.
- associe l'État aux acteurs publics et privés du territoire, pour **financer les travaux définis comme nécessaires à la préservation** et la mise en valeur des sites Natura 2000
- le bénéficiaire s'engage à **respecter les cahiers des charges** des travaux prévus au document d'objectifs.
- contractants : les titulaires de droits réels comme propriétaires ou détenteurs d'un mandat pendant toute la durée du contrat : **communes, propriétaires privés**, organismes de gestion des milieux naturels
- l'engagement est d'une durée minimale de ¹²5 ans.



La charte Natura 2000 : nouveau dispositif à valider

- Permet de souscrire à des engagements pour des **pratiques favorables à la conservation des milieux et des espèces d'intérêt communautaire**.



- Unité d'engagement
= **parcelle cadastrale**

- Signataires = **propriétaire**
ou **propriétaire + mandataire.**

- **Pas de surcoût de gestion** donc pas de rémunération mais des **avantages fiscaux** (exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties notamment).

La Charte devrait être validée en COPIL début 2014...



Le régime d'évaluation des incidences

Le régime d'évaluation des incidences permet :

- 1- **d'évaluer les impacts des projets** sur les habitats naturels et les espèces qui ont justifié la désignation des sites N2000
- 2- **d'optimiser les projets** vis-à-vis des enjeux liés à N2000 : en amenant le pétitionnaire à **s'interroger en amont** sur les conséquences de ses choix
- 3- **d'encadrer** l'autorisation des projets affectant un site N2000

L'objectif de l'évaluation des incidences ne vise pas à empêcher tous les projets qui y seraient soumis, mais à **s'interroger dès leur conception pour trouver la solution la moins impactante sur les milieux et les espèces.**

3 listes de projets soumis à l'évaluation d'incidence :

**“Activités” relevant
d'un encadrement administratif
(déclaration, autorisation, approbation)**

Une liste nationale :
**1er décret
du 9 avril 2010**

Une liste locale :
**Arrêté préfectoral
du 22 juin 2011**

**“Activités” non soumises
à encadrement :
→ régime propre à N2000**

Une 2ème liste
locale :
**Arrêté préfectoral
en cours
d'élaboration**



Rôle de l'animateur

- Désigné par le CoPil
- Chargé de la mise en œuvre du DOCOB :
 - Animation – information - sensibilisation
 - Assistance technique à l'élaboration des projets/contrats
 - Aide au montage des dossiers de contrats
 - Coordination du suivi scientifique et des évaluations d'incidence

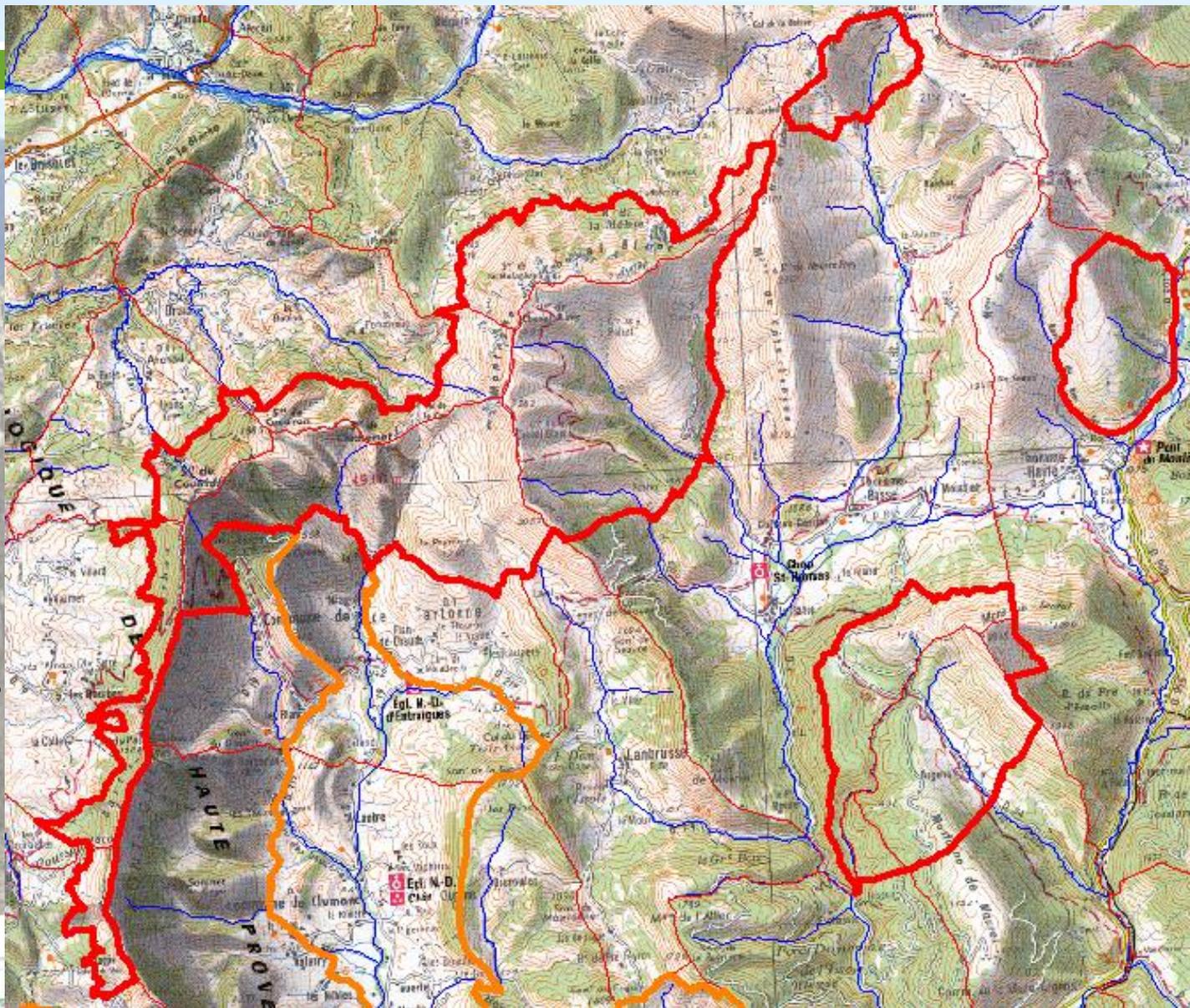
PRÉSENTATION DU SITE FR9301530

Superficie :
8275 ha

4 zones
distinctes

Altitude
de 973 m à
2369 m

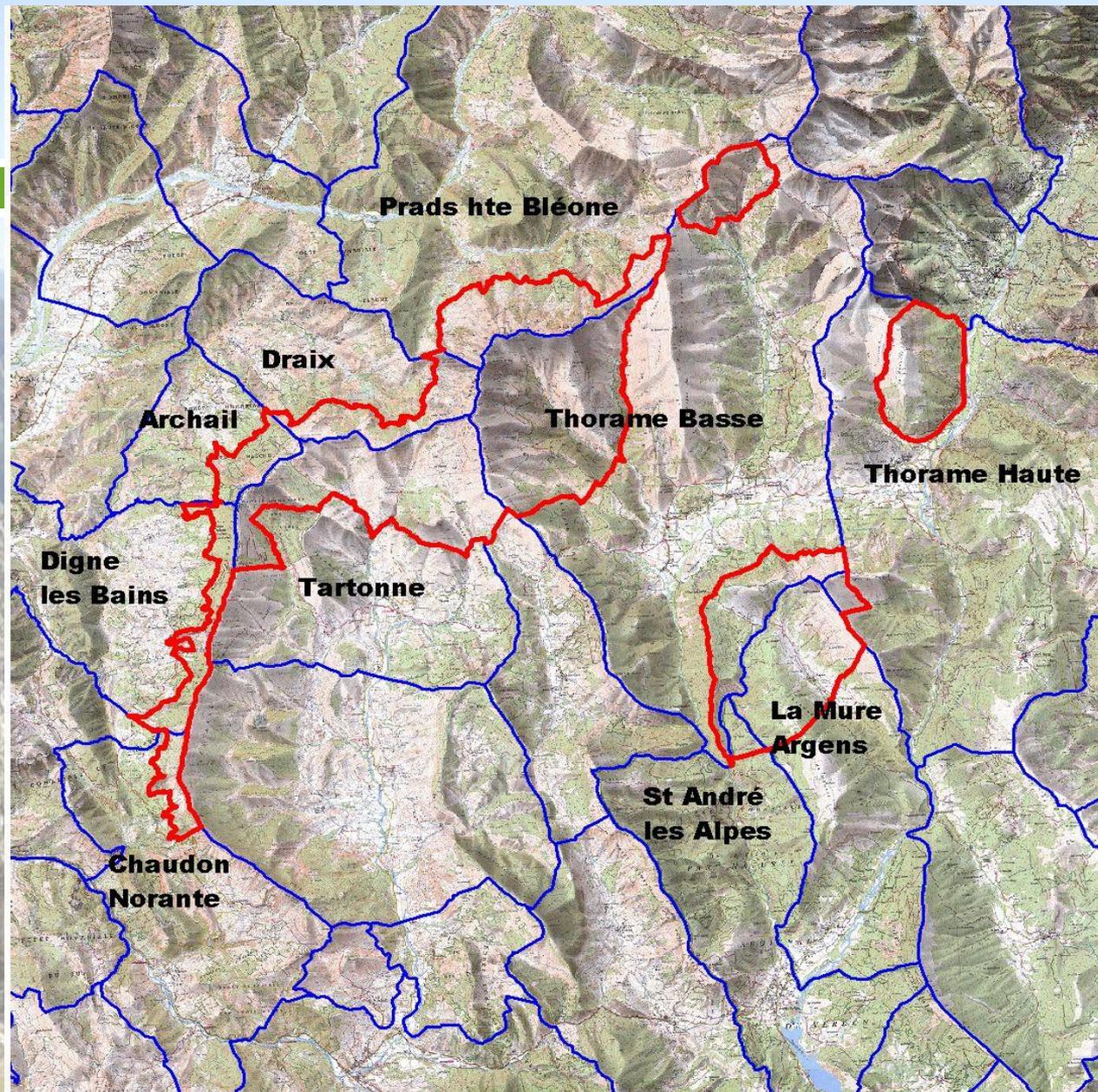
2 régions
biogéographiques
Alpine (92%)
Méditerranéenne
(8%)



10 communes :

Prads Hte Bléone
Draix
Archail
Thorame Basse
Thorame Haute
Tartonne
Digne
Chaudon - Norante
St André les Alpes
La Mure – Argens

Comprises dans 5 cantons, inclus
dans 2 arrondissements
Regroupées en 4 communautés
de communes et 2 pays



Un intérêt patrimonial reconnu

- ✓ **5 ZNIEFF** (Montagne de Coupe ; Sommet du Caduc & Sommet du Cheval Blanc ; Massif du Courradour et du Grand Coyer ; Montagne de Cordeil ; et Plaine des Thorames en limite)
- ✓ un Arrêté Préfectoral de Biotope pour protéger le Dracocéphale d'Autriche.
- ✓ paysages et richesses de moyenne montagne bien préservée :
 - diversité des pelouses oroméditerranéennes et d'altitude,
 - diversité de l'entomofaune,
 - forte densité forestière de Genévrier thurifère en zone préalpine,
 - zones tufeuses,
 - la plus grande concentration de Vipère d'Orsini.
- ✓ dans le périmètre de la réserve géologique des Alpes de Haute Provence créée en 1986
- ✓ en partie dans le parc naturel du Verdon, créé en mars 1997



Les Habitats d'intérêt communautaire

4 grands types de formations principaux.

35 habitats d'intérêt communautaire, dont 6 prioritaires.

5123 ha d'habitats d'intérêt communautaire dont 317 ha prioritaire

Prédominance des pelouses et de la forêt (près des $\frac{3}{4}$)

Habitat d'intérêt communautaire essentiellement sur pelouses

Type de formations	Surfaces totales (en ha)	Dont habitats communautaire ou prioritaire	% HC ou HP sur totalité du site
Pelouses et prairies	3165	3106	37.69%
Forêts	3047	525	6,37%
Landes et fourrés	1192	638	7.74%
Falaises et éboulis	866	854	10.36%
<i>total</i>	8258	5123	62.16%



document d'objectifs

Montagne de Cheval Blanc,
montagne de Boules,
Barre des Dourbes.
FR 9301530

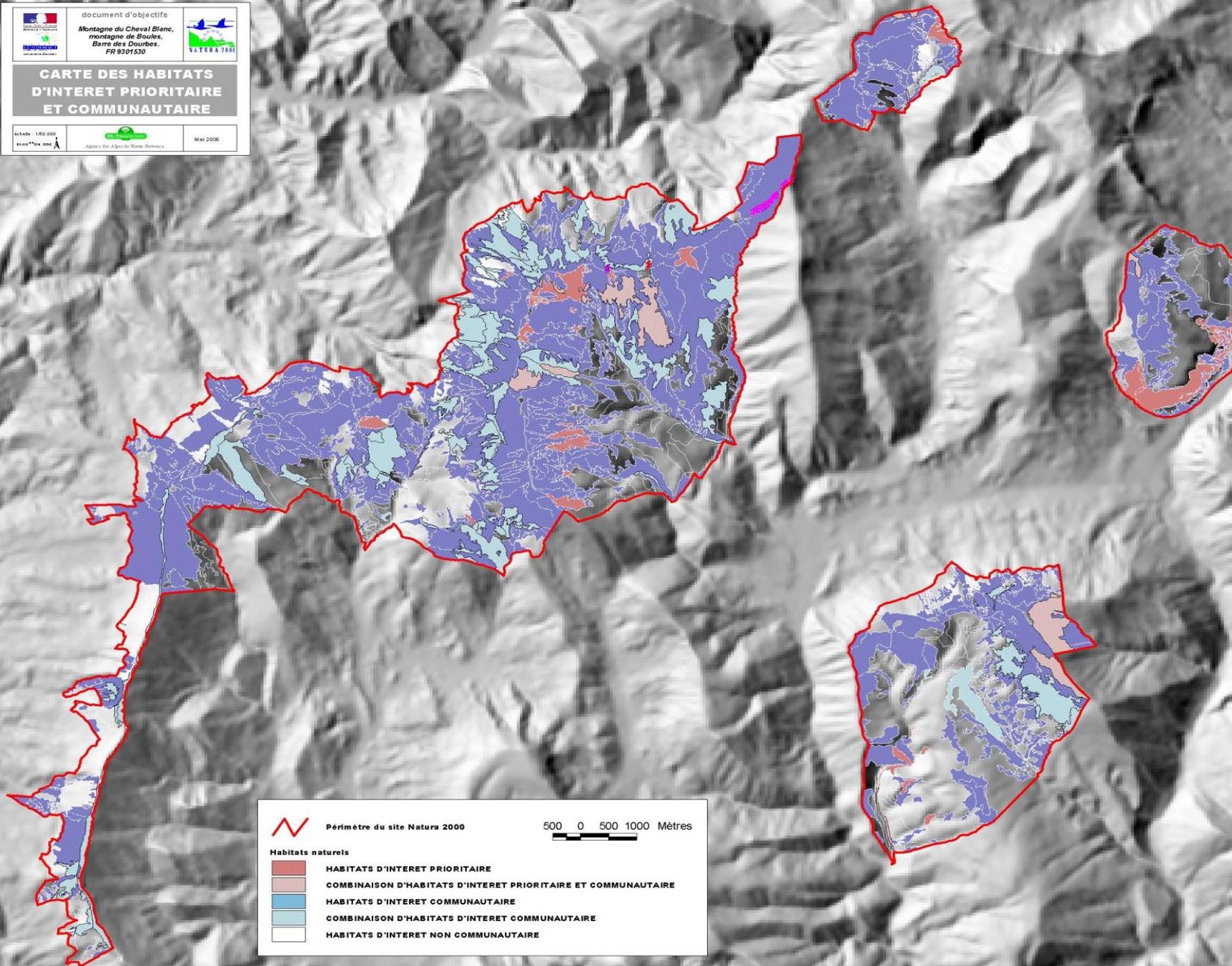


CARTE DES HABITATS D'INTERET PRIORITAIRE ET COMMUNAUTAIRE

échelle : 1:60 000
état : 2004



Mai 2006



Périmètre du site Natura 2000

500 0 500 1000 Mètres



Habitats naturels



HABITATS D'INTERET PRIORITAIRE



COMBINAISON D'HABITATS D'INTERET PRIORITAIRE ET COMMUNAUTAIRE



HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE



COMBINAISON D'HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE



HABITATS D'INTERET NON COMMUNAUTAIRE

Les Habitats d'intérêt communautaire

Les pelouses et landes pastorales

- enjeu majeur de conservation des espèces
- enjeu majeur de conservation des habitats
- enjeu économique et social de maintien des activités agropastorales
- enjeu de conservation des paysages traditionnels
- enjeu de préservation de la ressource fourragère.

Les forêts feuillues

- fort enjeu de conservation des espèces
- enjeu de conservation de l'habitat
- enjeu paysager

Les Habitats d'intérêt communautaire

Les bois de Genévrier thurifère

- très fort enjeu pour la conservation et l'évolution de l'habitat
- fort enjeu pour la conservation de l'espèce

Les milieux rocheux

- fort enjeu de conservation des habitats
- fort enjeu de conservation d'espèces
- intérêt paysager remarquable

Les milieux aquatiques (1 seul site de tuf)

- *fort enjeu de conservation de l'habitat*
- *fort enjeu de conservation d'espèces rares*



Les espèces d'intérêt communautaire

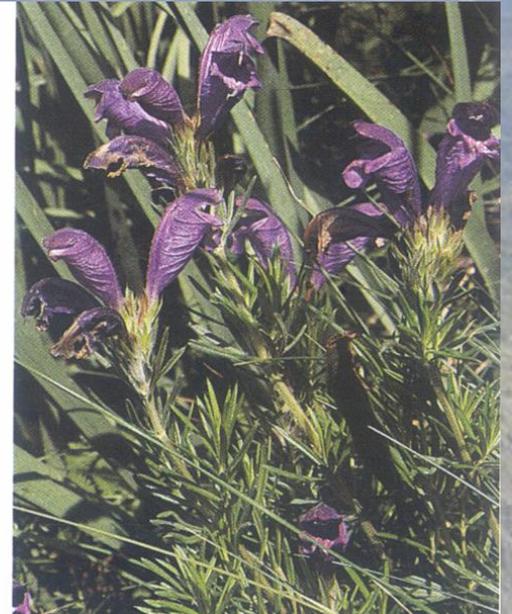
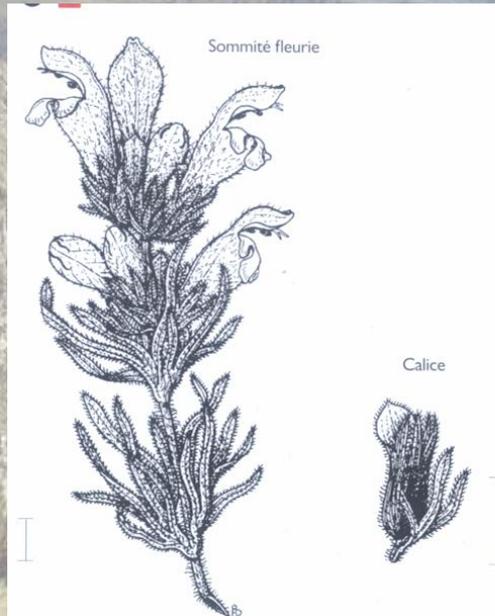
13 espèces en Annexe II

Annexe II : espèce justifiant une protection d'habitat à travers un Site d'intérêt communautaire protégé (N2000)

- **E1474** *Aquilegia bertolonii* Ancolie de Bertoloni
- **E1689** *Dracocephalum austriacum* Tête de dragon d'Autriche
- **E1088** *Cerambyx cerdo* Grand capricorne
- **E1087** *Rosalia alpina** Rosalie des Alpes *
- **E1083** *Lucanus cervus* Lucane cerf-volant
- **E1065** *Euphydryas aurinia* Damier de la Succise
- **E1298** *Vipera ursinii* Vipère d'Orsini
- **E1304** *Rhinolophus ferrumequinum* Grand rhinolophe
- **E1303** *Rhinolophus hipposideros* Petit rhinolophe
- **E1307** *Myotis blythi* Petit murin
- **E1310** *Miniopterus schreiberzi* Minioptère de Schreiber
- **E 1352** *Canis lupus** Loup *
- **E 1361** *Lynx lynx* Lynx



Ancolie de Bertoloni (*Aquilegia bertolonii*)



Dracochéphale d'Autriche (*Dracocephalum austriacum*)





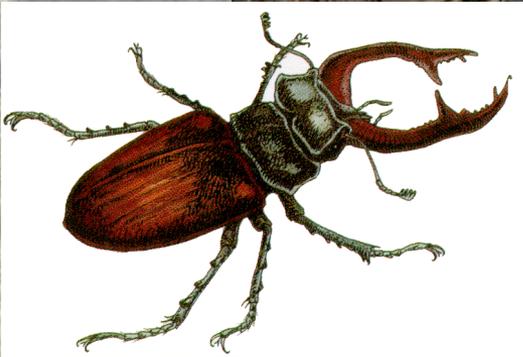
Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*) annexe II



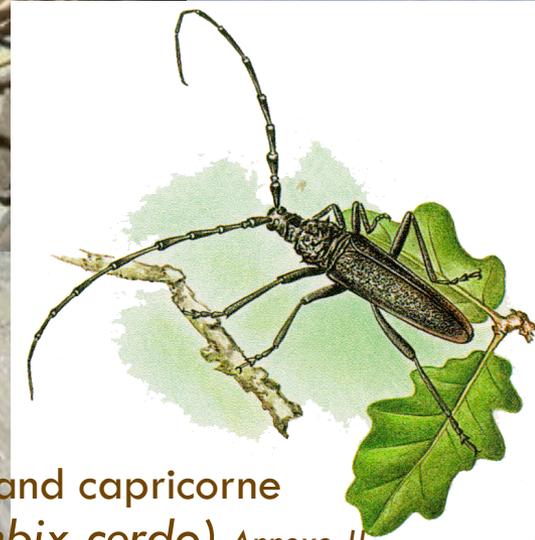
Clichés B. Offerhauss & J.E. Berthouze

O.N.F. & ODEPP

Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) Annexe II Cliché J.E. Berthouze



Lucane cerf-volant
(*Lucanus cervus*) Annexe II



Grand capricorne
(*Cerambyx cerdo*) Annexe II



Euphydryas aurina provincialis ♂

Photo A. HERES

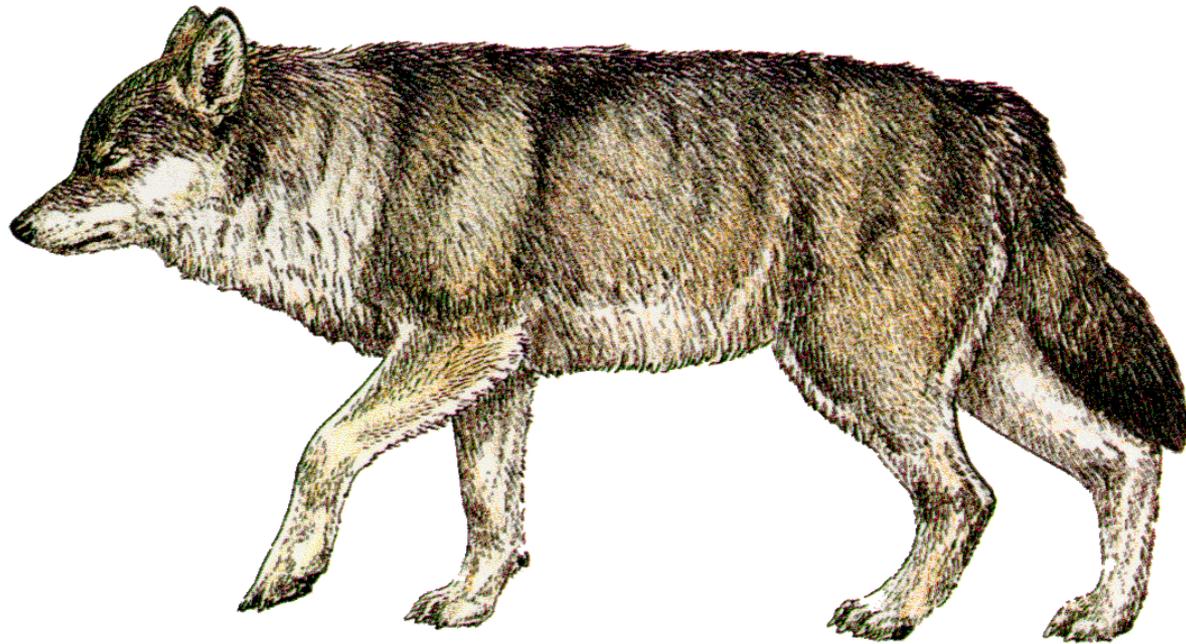




Clichés
E.P.H.E.

Vipère d'Orsini

Annexe II



Loup (*Canis lupus*) Annexe II



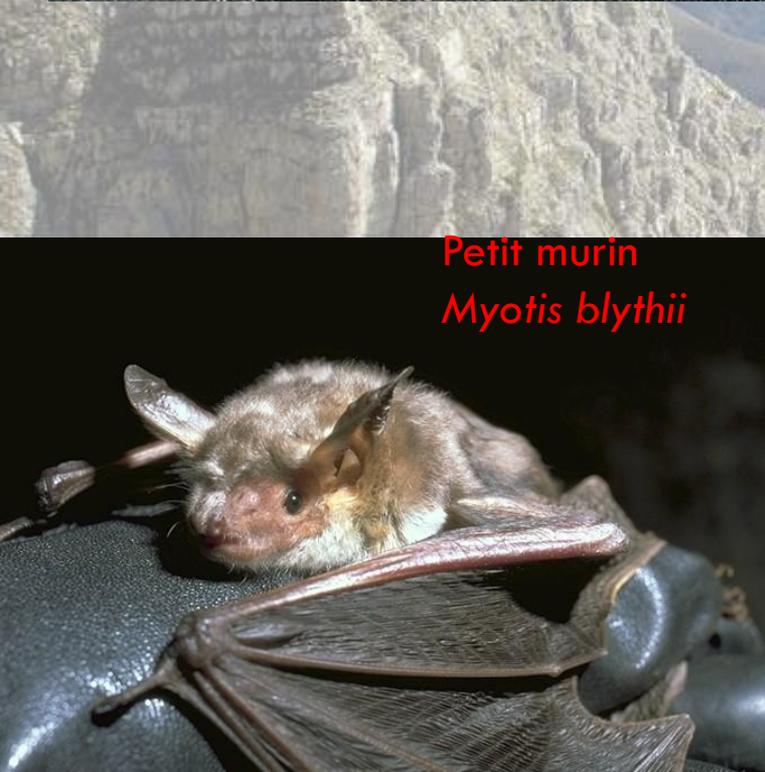
Lynx (*Lynx lynx*)
Annexe II



Grand rhinolophe
Rhinolophus ferrumequinum



Petit rhinolophe
Rhinolophus hipposideros



Petit murin
Myotis blythii



Minioptère de Schreibers
Miniopterus schreibersi

Les autres espèces d'intérêt communautaire - Annexe IV et V

Annexe IV : espèce strictement protégée

Annexe V : espèce dont le prélèvement est réglementé

		Annexes Directives Habitat		
Végétaux : 4 espèces		II	IV	V
<i>Aquilegia bertolonii</i>	Ancolie de Bertoloni	X		
<i>Dracocephalum austriacum</i>	Tête de dragon d'Autriche	X		
<i>Arnica montana</i>	Arnica			X
<i>Gentiana lutea</i>	Gentiane jaune			X
Coléoptères : 3 espèces		II	IV	V
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	X	X	
<i>Rosalia alpina</i> *	Rosalie des Alpes *	X	X	
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	X		
Lépidoptères : 5 espèces		II	IV	V
<i>Euphydryas aurinia subsp provincialis</i>	Damier de la Succise	X		
<i>Maculinea arion</i>	Azuré du serpolet		X	
<i>Papilio alexanor</i>	Alexanor		X	
<i>Parnassius apollo</i>	Apollon		X	
<i>Driopa mnemosyne</i>	Semi-Apollon		X	

Orthoptères : 1 espèce		II	IV	V
<i>Saga pedo</i>	Magicienne dentelée		X	
Mollusques : 1 espèce		II	IV	V
<i>Helix pomatia</i>	Escargot de Bourgogne			X
Reptiles/Lézards : 2 espèces				
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles		X	
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert		X	
Reptiles/Serpents : 3 espèces		II	IV	V
<i>Vipera ursinii</i>	Vipère d'Orsini	X	X	
<i>Coluber viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune		X	
<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse		X	
Autres mammifères : 4 espèces		II	IV	V
<i>Canis lupus*</i>	Loup	X	X	
<i>Lynx lynx</i>	Linx	X	X	
<i>Lepus timidus</i>	Lièvre variable			X
<i>Rupicapra rupicapra</i>	Chamois			X

mammifères/Chauves-souris : 16 espèces		II	IV	V
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	X	X	
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	X	X	
<i>Myotis blythi</i>	Petit murin	X	X	
<i>Miniopterus schreiberzi</i>	Minioptère de Schreiber	X	X	
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni		X	
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris		X	
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux		X	
<i>Plecotus macrobullaris</i>	Oreillard de montagne		X	
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune		X	
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler		X	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune		X	
<i>Pipistrellus kuhli</i>	Pipistrelle de Kuhl		X	
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi		X	
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton		X	
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer		X	
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches		X	

... sans oublier les nombreuses espèces à « valeur patrimoniale » ! (statut national ou régional de protection)



Les activités humaines

- Agriculture et pastoralisme : une pression pastorale globalement en diminution : fort enjeu de lutte contre le renfermement du milieu
- Exploitation forestière : principalement pour le hêtre, mais assez peu importante du fait des conditions.
- Tourisme et loisirs : surtout randonnée de divers types, chasse et cueillette, mais pression globalement légère (à l'exception des sports motorisés).

➡ Pression humaine relativement faible, ce qui explique le bon état de conservation global des habitats.

➡ Menace principale : dynamique naturelle qui tend à l'embroussaillage généralisé et à la reforestation naturelle (risque d'appauvrissement voire disparition des pelouses sèches, qui font tout l'intérêt du site).

LES ENJEUX DE GESTION

Cinq forts enjeux à l'échelle du site :

- Enjeu n°1 : maintien des milieux ouverts
- Enjeu n°2 : maintien des landes basses
- Enjeu n°3 : conservation des milieux forestiers
- Enjeu n°4 : maintien en bon état de conservation de la zone tufeuse
- Enjeu n°5 : maintien en bon état de conservation et restauration de l'habitat d'espèce de la Vipère d'Orsini

Enjeu n°1 : maintien des milieux ouverts

- Eboulis
 - Falaises
- ➡ A priori pas de menaces identifiées

- Landes basses ➡ Risque d'enrésinement

- Prairies ➡ Risque d'abandon de la fauche, conversion en pâture

- Pelouses ➡ Risque d'enrésinement, d'embroussaillement ou d'érosion

De part la modification des activités agropastorales :

- augmentation de la taille moyenne des troupeaux ovins
- concentration des troupeaux sur certaines zones, à cause :
 - des infrastructures,
 - des parcours difficiles,
 - du retour des prédateurs,

Ces milieux sont des habitats d'espèces, ils constituent :

- des zones d'habitat pour les reptiles, notamment la Vipère d'Orsini,
- de chasse privilégiée des chauves souris
- de nourrissage des papillons et de leurs chenilles
- des zones d'habitat pour les oiseaux d'intérêt patrimonial

Enjeu n°2 : maintien des landes basses

Landes à Genévrier nain

➡ peu représentées sur le site, menacées d'enrésinement

Landes oroméditerranéennes riches en chaméphytes

➡ zones dites " embroussaillées " pour le pastoralisme

➡ habitats de la Vipère d'Orsini

➡ étude de l'impact des brûlages dirigés

Enjeu n°3 : conservation des milieux forestiers

Habitats d'espèce des trois coléoptères protégés par la Directive

Zone de gîte à Chauves souris

Zone de gîte à oiseaux cavernicoles

Hêtraies sèches ➡ objectif : maintien des surfaces actuelles

Forêts de pentes et de ravins ➡ objectif : maintien en l'état actuel

Bois à Genévrier thurifère ➡ objectif : maintien en l'état actuel par limitation envahissement Pin sylvestre



Enjeu n°4 : maintien en bon état de conservation de la zone tufeuse

Caractère rare et fragile

Risques :

- En cas d 'exploitation forestière

➡ Prise en compte de cette spécificité dans l 'aménagement forestier

- Alimentation en eau

➡ Maintien du débit

➡ Qualité de l 'eau

- Tourisme

➡ Le piétinement dû à la sur-fréquentation humaine

Enjeu n°5 : maintien en bon état de conservation et restauration de l 'habitat d 'espèce de la Vipère d 'Orsini

➡ projet LIFE : il vise à accroître les connaissances de l 'écologie de l 'espèce, notamment sur le maintien ou la restauration de son habitat et à réaliser des travaux de restauration d 'habitat.



LES OBJECTIFS DE GESTION

6 objectifs de gestion, fixés de façon à prendre en compte la totalité des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site.

Chaque espèce et chaque habitat se trouve donc associé à au moins un objectif :

1. réhabilitation, entretien et préservation des espaces ouverts
2. préservation des hêtraies sèches et des forêts de pente
3. préservation des sources pétrifiantes avec formation de travertins
4. maintien des espèces d'intérêt communautaire en bon état de conservation.
5. amélioration des connaissances
6. information-communication-sensibilisation-assistance réglementaire-animation-aménagements

Ces objectifs se déclinent en **actions**, selon différents **mesures prévues pour la contractualisation**



Action	Mesure
OBJECTIF N°1 : REHABILITATION, ENTRETIEN ET PRESERVATION DES ESPACES OUVERTS	
<i>Action 1.1 : Entretien et préservation des milieux ouverts</i>	1.1.1 : Elaboration d'un plan global de gestion pastorale des landes et des pelouses d'intérêt communautaire et application.
	1.1.2 : Participation à l'équipement pastoral pour une exploitation raisonnée du domaine.
	1.1.3 : Entretien des prairies par la fauche.
<i>Action 1.2 : Restauration des habitats d'intérêt communautaire</i>	Mesure 1.2.1 : Réouverture des milieux embroussaillés en faveur des pelouses.
	1.2.2 : Restauration de pelouses envahies par le pin sylvestre.
	1.2.3 : Restauration des habitats à genévrier thurifère



Action	Mesure
OBJECTIF N°2 : PRESERVATION DES HETRAIES SECHES ET DES FORETS DE PENTE	
<i>Action 2.1 : Mise en conformité des documents de gestion forestière avec les objectifs du docob.</i>	2.1.1 mise en conformité des aménagements avec les objectifs du docob
<i>Action 2.2 : Amélioration des capacités d'accueil du milieu forestier</i>	2.2.1 : Création et entretien de clairières forestières
	2.2.2 : Création et entretien de mares forestières
<i>Action 2.3 : Préservation des forêts de pente et de ravin</i>	2.3.1 : Information des propriétaires et des aménageurs du caractère exceptionnel de l'habitat. (à relier à 2.1)
	2.3.2 : Prise en charge de surcoûts à l'occasion de travaux d'ouverture d'infrastructure en forêt.

Action	Mesure
OBJECTIF N°3 : PRESERVATION DES SOURCES PETRIFIANTES AVEC FORMATION DE TRAVERTINS.	
<i>Action 3.1 Préservation de la source pétrifiante avec formation de travertin</i>	Mesure 3.1.1 : Information des propriétaires et des aménageurs du caractère exceptionnel de l'habitat.
OBJECTIF N°4 : MAINTIEN DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE EN BON ETAT DE CONSERVATION.	
<i>Action 4.1 : Maintien des populations de chauves souris</i>	4.1.1 : Encourager l'utilisation raisonnée des traitements sanitaires.
<i>Action 4.2 : Réhabilitation des habitats d'espèces.</i>	4.2.1 : Création et entretien de mares.
	4.2.2 : Création et entretien d'éléments fixes du paysage.
	4.2.3 : Réhabilitation d'habitat d'espèce par remise en connexion de populations ⁴³ ou de territoires

Action	Mesure
OBJECTIF N°5 : AMELIORATION DES CONNAISSANCES	
Action 5.1 - <i>Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore.</i>	5.1.1 : Suivi scientifique et technique de la gestion des milieux ouverts, évaluation de la pertinence des mesures de gestion
	5.2.1 : : Suivi des populations de tétras lyre
Action 5.2 : Suivi de l'état de conservation des espèces de la faune d'intérêt patrimonial	5.2.1 : Suivi des populations d'insectes d'intérêt communautaire

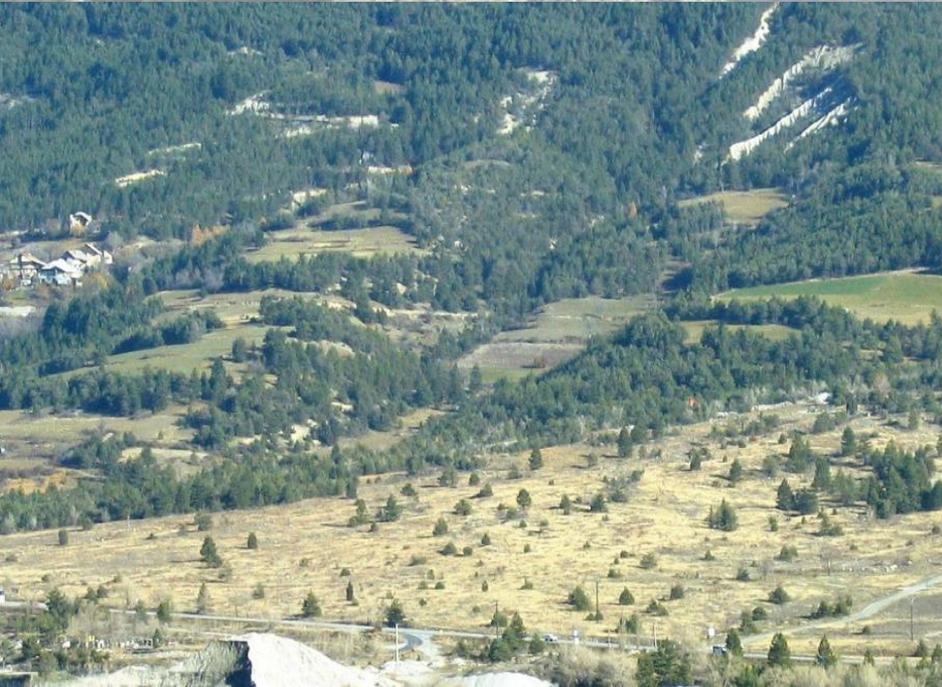
Action	Mesure
OBJECTIF N°6 : INFORMATION-COMMUNICATION-SENSIBILISATION-ASSISTANCE REGLEMENTAIRE-ANIMATION- AMENAGEMENTS	
<i>Action 6.1 : Information-Communication-Sensibilisation</i>	6.1.1 : Informer le grand public
<i>Action 6.2 : Animation et gestion du site</i>	6.2.1 : Mise en conformité des documents de communication, d'information touristique avec les objectifs du document d'objectifs
<i>Action 6.3 : Aménagements de l'accueil touristique sur le site et pour la mise en œuvre des mesures de gestion.</i>	6.3.1 : Limiter la circulation des véhicules à moteur sur les pistes non ouvertes à la circulation publique
	6.3.2 : Gestion des itinéraires pédestres, équestres, VTT et motorisés.

Exemple de contrat 1 : MAEt

Maintien de l'ouverture des pelouses sèches

Objectifs :

- Restauration et maintien de l'ouverture des pelouses sèches
- Prévention des risques d'incendies
- Préservation et valorisation du paysage
- Réutilisation de milieux en déprise

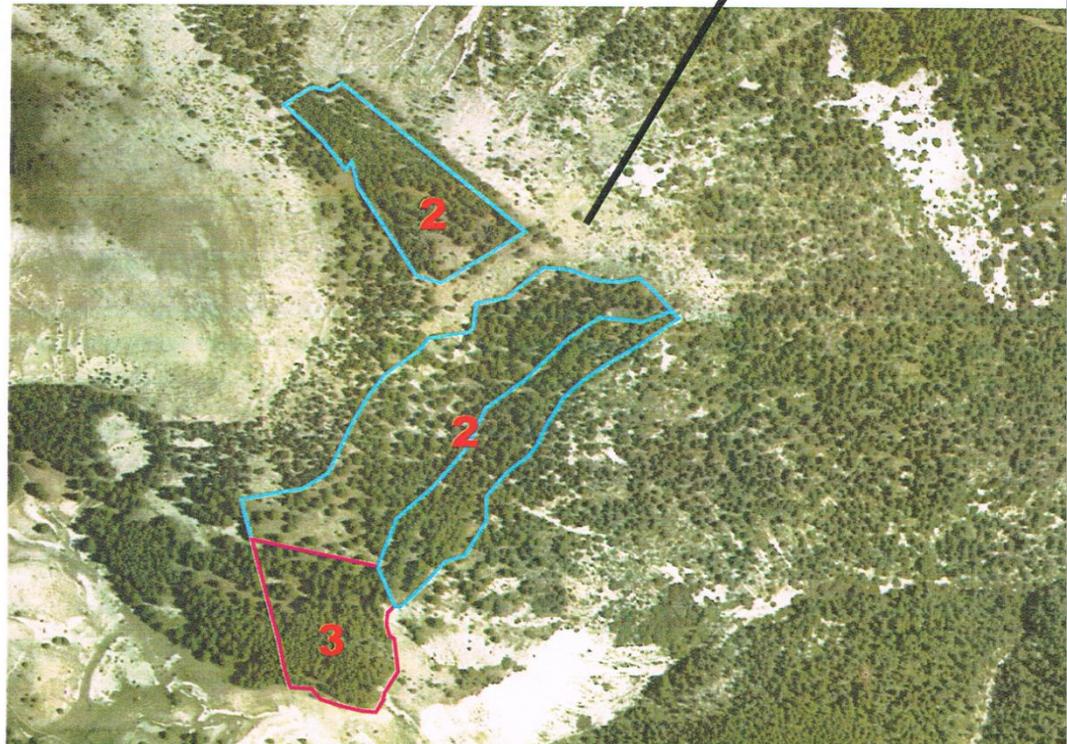
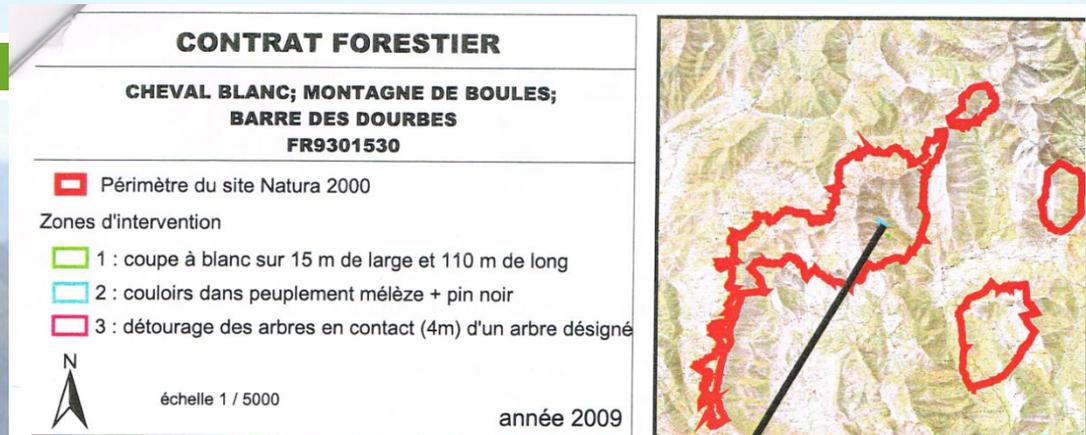


Exemple de contrat 2 : forestier

**Réhabilitation
d'habitat d'espèces
par ouverture du
milieu, et travaux
sylvicoles
d'irrégularisation**

Objectifs :

- Restauration et maintien de l'ouverture des pelouses sèches
- Remise en connexion de populations (chauve-souris)



PERSPECTIVES 2014-2020 :

INCERTAINES...

- **Politique Agricole Commune 2014-2020 :**
→ *après 2013, quel financement pour les MAEt ?*
- **Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) / FEADER :**
→ *après 2013, quels financements européen et français pour les Contrats Natura 2000 ?*
- **Dans un contexte de priorisation budgétaire dans tous les domaines :**
Animations, Contrats Natura 2000, MAEt...